

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 22 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, 17 avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 16/03/2022.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2022-03

Présents : 21 votants : 21

Étaient présents : 21 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs J.P. GENTILLET, Alain PALADIN, Patrick JEANNEY, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET parti avant le vote de la DL2022-06, DL2022-07, DL 2022-08, DL 2022-09, DL2022-10, DL2022-11, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**9 présents**)

Pour les suppléants : M. Alain MOULUCOU remplaçait M. Georges LEBON, M. Christophe MELON remplaçait M. François COLLADO, M. Patrick YON remplaçait M. J. M. LLORCA (**3 présents**)

Assistait également à la séance en qualité de suppléante sans voix délibérative :

Mme BUGER (suppléante) pour la CC du Confluent et Coteaux de Prayssas

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Didier SOUBIRON (**7 présents**)

Pour les suppléants :

Mme Laurence BENLLOCH remplaçait Mme Evelyne CASEROTTO, M. Lionel LABARTHE remplaçait M. Frédéric SANCHEZ (**2 présents**)

Etaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mme Marie-Fabienne ADAMSON

Albret Communauté : Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Henri de COLOMBEL Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Alain POLO, Joël AREVALILLO, Dominique HANROT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur

Mme Karine DAL BALCON : Responsable du service Financier

Mme SANS Laurence : Secrétariat de Direction

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Mme Olivia MOREAU : Directrice des Affaires Juridiques Albret Communauté

Monsieur Philippe MAURIN : DGS C.C. du Confluent et Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20220322-DL2022_04-BF
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

N° Ordre 2022-03

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du Receveur syndical n'appelle pas d'observation particulière et qu'il est établi en conformité avec le compte administratif de l'Ordonnateur,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte de Gestion dressé pour le budget principal, en ce qui concerne l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Article 2 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 31/03/2022

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI